

Chers parents,

Après ces premières semaines de déconfinement et l'accueil à l'école d'un certain nombre d'enfants, nous nous étions engagés à revenir vers vous pour tenir compte des changements à venir dans les situations professionnelles de plusieurs d'entre vous. Ainsi, il s'agit désormais d'organiser au mieux les temps scolaires et périscolaires pour **la période du 2 juin au 4 juillet**. Nous continuons à chercher à nous adapter au mieux aux contraintes qui nous sont imposées mais aussi aux vôtres.

Nous sommes parfaitement conscients de la nécessité pour vous d'avoir un maximum d'éléments pour prendre une décision éclairée. C'est pourquoi, il nous paraît important de vous préciser ce qu'il est prévu de mettre en place dans notre commune, sachant que nous avons étudié la situation au plus près en tenant compte avant tout de la sécurité sanitaire de vos enfants et des personnels qui en ont la charge, tant sur les temps scolaires que périscolaires. Le nombre d'enfants potentiellement accueillis, la configuration des locaux, les personnels disponibles sont bien sûr des paramètres essentiels pour mettre en place les protocoles de la façon la plus rigoureuse possible.

Afin de parfaire notre organisation dans les meilleures conditions possibles, **il nous faudrait désormais une réponse ferme de votre part concernant votre choix pour la période qui s'ouvre du 2 juin au 4 juillet.**

Aussi, après avoir pris connaissance de façon détaillée de ce qui vous est proposé, nous vous invitons à répondre à ce nouveau formulaire d'inscription en ligne (lien en fin de document) **d'ici le mardi 26 mai, à 18h** en vous remerciant de respecter strictement ce délai par respect pour tous ceux qui devront ensuite mettre en place l'organisation nécessaire sur la base de vos réponses. Il s'agit de connaître vos besoins de façon précise, classe par classe, en détaillant temps d'école et périscolaires.

D'ores et déjà, nous vous précisons, deux points importants:

- s'agissant des jours d'accueil des enfants, **l'organisation qui est valable en mai pourrait être modifiée en juin. Il est nécessaire que chaque famille réponde au questionnaire, y compris celles qui ont déjà leurs enfants à l'école.** Bien sûr, nous nous attacherons à ne mettre en place que les changements strictement nécessaires.
- s'agissant de la **restauration scolaire**, vos enfants pourront déjeuner ou non au restaurant scolaire les jours où ils seront accueillis. Il ne sera pas possible en revanche de les inscrire seulement pour un jour. Il s'agit d'éviter le brassage et le mélange d'enfants dans des groupes organisés strictement.

Nous restons bien sûr à votre disposition : pour toute question relative à l'organisation de la classe de votre enfant (école élémentaire : 0780290s@ac-versailles.fr ; école maternelle : 0780836k@ac-versailles.fr). Pour les questions relatives à l'organisation du périscolaire, notamment la restauration scolaire, l'entretien et la désinfection des locaux : periscolaire@mairieleslogesenjosas.fr .

Nous vous remercions sincèrement de votre diligence et de votre compréhension face à cette organisation éminemment complexe mais nécessaire.

Vous souhaitant une bonne santé et un bon repos en cette fin de semaine, nous vous prions de recevoir, chers parents, nos sincères salutations.

Caroline DOUCERAIN
Maire des Loges en Josas

Laure VERGE
Directrice de l'école élémentaire

Valérie REGHEASSE
Directrice de l'école maternelle

ORGANISATION POUR LES ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

(NB : certains éléments pourraient évoluer en fonction des directives qui nous parviendraient dans les semaines à venir. Vous serez informés d'éventuels changements via une mise à jour du dispositif en ligne, sur le portail famille notamment).

> Organisation de l'ensemble de l'école élémentaire

Le protocole sanitaire mis en place continuera à être respecté de la façon la plus stricte sur l'ensemble des temps d'accueil de la journée.

Ainsi, toutes les salles recevant les élèves (maximum 15) seront aménagées de façon à ce que chaque enfant puisse être installé à sa place, **à distance de plus d'un mètre de ses camarades.**

Compte tenu des contraintes d'organisation et de personnel qui en découlent, **nous ne serons pas en mesure d'assurer l'accueil du matin à partir de 7h30.**

Les enfants viendront à l'école après avoir **pris leur température à la maison**. En cas de symptômes ou de fièvre (à partir de 37,8°), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Si cette fièvre ou ces symptômes apparaissent en cours de journée (les écoles sont équipées de thermomètres sans contact), l'enfant sera isolé du groupe et ses parents devront le récupérer dans les meilleurs délais. Les parents des enfants appartenant à ce groupe seront avertis sans délai et le suivi des « cas contacts » sera mis en œuvre selon les recommandations en vigueur. Les personnels intervenant dans les écoles devront également contrôler leur température et symptômes.

Si l'enfant est en bonne santé, il ira directement dans sa classe, à l'heure d'entrée précise donnée pour son groupe. **L'accueil** se fera de façon échelonnée afin d'éviter les regroupements devant l'école (horaires selon les niveaux). Les entrées seront réparties entre les deux portails et la porte sur le côté boîte aux lettres (accès direct à la classe des CE1/CM1) pour faciliter la prise de distance.

Ainsi, il sera demandé aux parents comme aux enfants de rester éloignés les uns des autres, des agents et élus placés aux entrées y veilleront pour la santé de tous. Des marquages au sol aideront chacun à respecter ces distanciations.

En arrivant, chaque enfant devra rejoindre directement la classe qui lui sera attribuée, sans passer par les couloirs intérieurs qui seront condamnés, chaque salle disposant d'un accès qui lui est propre. Son enseignant l'y accueillera. Il devra commencer par se laver les mains en classe (au savon et essuie main à usage unique). Il rejoindra ensuite sa place. Selon les directives du Gouvernement, les enfants ne porteront pas de masque (sauf souhait particulier émis par des parents et à conditions que l'enfant sache le porter dans de bonnes conditions). En revanche, enseignants et encadrants du périscolaire en porteront.

Les intervenants sport et musique interviendront également, bien que de façon occasionnelle. Chaque groupe d'enfants bénéficiera de leur enseignement.

Pour **les récréations**, les horaires seront échelonnés dans la matinée et la cour de l'école sera divisée en plusieurs espaces afin que les classes ne se mélangent pas. Ainsi il n'y aura pas de brassage d'enfants. Ces derniers seront surveillés de façon très attentive pour qu'ils se détendent et échangent à distance, sans partage d'objets (pas de jeux de ballon notamment).

La restauration scolaire sera proposée mais afin de permettre le respect des distances, les repas seront pris alternativement en classe ou dans le réfectoire. Les élèves tourneront ainsi chaque jour entre les différents espaces, le groupe accueilli en salle de restauration pouvant bénéficier d'un repas chaud, ceux qui sont en classe recevant un pique-nique. Tous ces repas seront fournis par notre prestataire de restauration collective (sauf pour les PAI comme usuellement).

A cet égard, nous vous précisons que notre prestataire, contraint lui également par la situation, nous demande de façon impérative de donner le nombre de repas et de pique-nique en début de mois, sans

possibilité de modifier les quantités. Aussi, si vous deviez pour des raisons importantes, ne pas mettre votre enfant au restaurant scolaire, alors même qu'il serait inscrit, ce repas vous sera facturé.

A chaque changement de lieu, les élèves seront invités à se laver les mains.

Les toilettes seront nettoyées après chaque passage lors des récréations et de la pause méridienne. Pour les passages effectués en dehors de ces temps dédiés, les quelques élèves se déplaçant seront accompagnés d'un adulte qui se chargera de faire respecter les mesures d'hygiène, avec les produits désinfectants mis à disposition (nettoyage de la lunette et des poignées).

Vous pourrez récupérer vos enfants selon des horaires de **sortie** échelonnés en fonction des classes, comme les entrées. Si vous avez besoin de les laisser en classe pour la fin de journée, votre enfant devra se rendre à **l'étude** (pas d'accueil du soir en dehors de l'étude jusqu'à 18h ou 18h10 selon les niveaux). La pause goûter se fera de façon échelonnée à l'extérieur, afin de maintenir la séparation entre les groupes d'enfants par classe. Les enfants rejoindront ensuite leurs classes pour l'étude (Il sera ainsi plus facile de gérer ce temps en évitant les brassages d'enfants). La sortie se fera à nouveau de façon échelonnée par classe.

Les classes seront intégralement nettoyées et désinfectées chaque jour, sachant qu'il y aura plusieurs nettoyages par jour pour les sanitaires et points de contact (poignées, rampes...). Les pièces seront ventilées avant chaque entrée et après chaque sortie des élèves.

Sur la base de ces éléments, il est important que vous **prépariez vos enfants à ce qui les attend** pour qu'ils puissent aller à l'école le plus sereinement possible, en comprenant que nous faisons face à une situation particulière qui impose des contraintes, mais sans les angoisser à l'excès.

Pour les parents qui ne souhaitent pas mettre leurs enfants à l'école, les absents recevront le travail à effectuer selon les modalités choisies par chaque enseignant et communiquées sur le site de l'école.

> Organisation par classe

Compte tenu des effectifs des différentes classes, l'organisation à ce jour serait la suivante:

- Les classes, pour lesquelles les effectifs resteraient inférieurs à 15 élèves, pourront être accueillies en "classe entière" les quatre jours de la semaine par leur enseignant
- Les classes pour lesquelles les effectifs seraient supérieurs à 15 élèves, seront accueillies par demi groupes avec une rotation permettant à chaque élève deux jours de classe successifs : un premier groupe sera accueilli les lundis et mardis, un second groupe les jeudis et vendredis. Cela permettra un contact régulier avec la classe et l'enseignant, et des devoirs à la maison les deux jours restants. La composition des groupes sera établie le plus possible en tenant compte des fratries, y compris celles qui concernent l'école maternelle. Elle vous sera communiquée dès que possible à partir du 28 mai. Ce système de rotation sera ajusté en fonction des retours du sondage et pourrait être modifié, notamment si les groupes classe entière dépassent 15 élèves.

Cette organisation par demi semaine ne concerne pas les enfants des personnels travaillant dans les secteurs prioritaires identifiés pendant le confinement (enfants de soignants, de pompiers, de policiers...) ni les enfants d'enseignants retournant en classe.

ORGANISATION POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MATERNELLE

(NB : certains éléments pourraient évoluer en fonction des directives qui nous parviendraient dans les semaines à venir. Le protocole sanitaire sera bien sûr respecté. Vous serez informés d'éventuels changements via une mise à jour du dispositif en ligne, sur le portail famille notamment).

La situation sanitaire nécessite le respect de distanciations sociales, elles sont importantes pour éviter la contagion. Enseignants, élus et agents de la Mairie sont extrêmement mobilisés et soucieux de faire respecter cette contrainte au mieux.

Aussi, il nous semble essentiel de souligner que, **concernant des enfants de 3 à 5 ans, le respect strict de ces consignes n'est pas réaliste**. Si nous sommes déterminés à prendre toutes les précautions possibles, en aucun cas nous ne pouvons garantir que les enfants resteront toujours à un mètre les uns des autres et ne toucheront jamais ce qui aura été entre les mains de leurs camarades.

La mise en place de précautions maximales imposera par ailleurs de scinder des classes en **tout petits groupes (10 enfants maximum selon le protocole sanitaire)**, groupes pris en charge en classe par les enseignantes, ou les animateurs, sur un rythme de 2 jours par semaine (lundi-mardi / jeudi-vendredi).

Ainsi, **il ne sera malheureusement pas envisageable de dispenser un véritable enseignement pour tous**. L'apprentissage de la vie en collectivité, qui est un des apports importants de l'école maternelle, ne saurait être qualitatif dans ces conditions.

Les enfants de "petite section" seront accueillis en accueil de loisirs par le personnel communal (Atsem ou animatrice du périscolaire) dans un espace différent où ils seront éloignés le plus possible les uns des autres. Des activités de qualité leur seront proposées.

Bien sûr, nous savons que de nombreuses familles auront besoin de nous confier leurs enfants malgré tout. **Il est important que vous les prépariez à ce qui les attend** pour qu'ils puissent venir le plus sereinement possible, en comprenant que nous faisons face à une situation particulière qui impose des contraintes, mais sans les angoisser à l'excès.

Compte tenu des contraintes d'organisation et de personnel qui en découlent, **nous ne serons pas en mesure d'assurer l'accueil du matin à partir de 7h30**.

Les enfants viendront à l'école après avoir **pris leur température à la maison**. En cas de symptômes ou de fièvre (à partir de 37,8°), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Si cette fièvre ou ces symptômes apparaissent en cours de journée (les écoles sont équipées de thermomètres sans contact), l'enfant sera isolé du groupe et ses parents devront le récupérer dans les meilleurs délais. Les parents des enfants appartenant à ce groupe seront avertis sans délai et le suivi des « cas contacts » sera mis en œuvre selon les recommandations à venir. Les personnels intervenant dans les écoles devront également contrôler leur température et symptômes.

Si l'enfant est en bonne santé, il ira directement dans sa salle, à l'heure d'entrée précise donnée pour son groupe. **L'accueil** se fera de façon échelonnée afin d'éviter les regroupements devant l'école. Les parents ne pourront plus entrer dans l'établissement

Ainsi, il sera demandé aux parents comme aux enfants de rester éloignés les uns des autres, des agents et élus placés aux entrées y veilleront pour la santé de tous. Des marquages au sol aideront chacun à respecter ces distanciations.

L'enfant devra commencer par se laver les mains. Il rejoindra ensuite sa place. Selon les directives du Gouvernement, les enfants ne porteront pas de masque. En revanche, enseignants et encadrants du périscolaire en porteront.

Pour les récréations, les horaires seront échelonnés dans la matinée. Il n'y aura pas de brassage d'enfants. Ces derniers seront surveillés de façon très attentive pour qu'ils se détendent et échangent le plus possible à distance mais cela sera très difficile à mettre en œuvre pour cette classe d'âge.

La restauration scolaire sera proposée mais afin de permettre le respect des distances et d'éviter le mélange des groupes, les repas seront probablement régulièrement des piques niques pris en salle. L'organisation de ce temps de restauration sera assurée au mieux mais les lieux des repas restent à affiner en maternelle, en fonction des effectifs présents notamment. Tous les repas, chauds si c'est possible, ou froid, seront fournis par notre prestataire de restauration collective (sauf pour les PAI comme usuellement).

Nous vous précisons que notre prestataire, contraint lui également par la situation, nous demande de façon impérative de donner le nombre de repas et de pique-nique en début de mois, sans possibilité de modifier les quantités. A cet égard, si vous deviez pour des raisons importantes, ne pas mettre votre enfant au restaurant scolaire, alors même qu'il serait inscrit, ce repas vous sera facturé.

A chaque changement de lieu, les élèves seront invités à se laver les mains.

Les toilettes seront nettoyées après chaque passage lors des récréations et de la pause méridienne. Pour les passages effectués entre ces temps, une lingette désinfectante sera passée par l'adulte accompagnant l'enfant.

Les salles seront intégralement nettoyées et désinfectées chaque jour, sachant qu'il y aura plusieurs nettoyages par jour pour les sanitaires et points de contact (poignées, rampes...). Les pièces seront ventilées avant chaque entrée et après chaque sortie des élèves.

Les sorties à l'issue du temps scolaire seront étalées par groupe entre 16h20 et 16h40.

Ceux qui auraient besoin de rester à l'accueil du soir seront accueillis dans les salles qu'ils ont occupées dans la journée, avec les mêmes élèves et ne devront jamais repartir groupés. (L'organisation très précise de ces sorties sera précisée.)

ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI et VACANCES SCOLAIRES

En ce qui concerne l'accueil de loisirs du mercredi, celui-ci reste extrêmement complexe à mettre en place compte tenu des gestes barrières demandés. Quelle que soit la configuration et les efforts de nos animateurs, **il sera difficile de proposer des activités de la qualité habituelle et la détente des enfants sera fortement contrainte par les mesures de distanciation.**

Toutefois, nous pouvons parfaitement comprendre que le retour au travail de certaines familles impose une prise en charge. Aussi, **si vous n'avez pas d'autre solution, nous ferons en sorte d'accueillir vos enfants le mieux possible, merci de bien préciser votre besoin** à travers le formulaire d'inscription. Nous reviendrons vers vous pour préciser ce qui sera mis en place, en fonction de l'effectif concerné notamment.

En ce qui concerne **l'accueil de loisirs cet été**, les demandes d'inscriptions se font via le portail famille. Bien évidemment, le fonctionnement de cet accueil sera établi en suivant les directives que le gouvernement pourrait donner : nombre d'enfants maximum par groupe, activités possibles, encadrement, protocole sanitaire, ... Les demandes ne seront donc pas validées dans l'immédiat. Nous reviendrons vers vous sur ce sujet ultérieurement.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous vous invitons à remplir sans délai et au plus tard pour le **mardi 26 mai, à 18h** le formulaire d'inscription en ligne ci-joint.

https://docs.google.com/forms/d/1h-VOuYZFZiD94a8uiTB1Qg_XfoIH5TxriyKWHPHidYo/edit

Pour la gestion des inscriptions sur le portail famille, le service périscolaire annulera les demandes faites du 2 juin au 4 juillet. Les réponses à ce formulaire d'inscription pour la restauration scolaire vaudront inscriptions, sans possibilité de d'annulation de votre part.

Merci de votre diligence et de votre compréhension !